



**Procès-verbal
de la séance de constitution du Conseil général
du 6 février 2020 à 20h00
à la salle de Noréaz**

- Présidence :** M. Jacques Berger, doyen d'âge (conformément à l'art. 30 al. 2 LCo).
- Conseil général :** 28 conseillères et conseillers généraux (selon appel nominal, point 2).
- Excusé/s :** -
- Absent :** -
- Conseil communal :** Mme Isabelle Staub Barbey, Syndique, M. David Bonny, vice-Syndic.
Mmes Isabelle Bersier, Aleksandra Bjedov, Séverine Egger, Suzanne Morel.

1. Ouverture de la séance de constitution du Conseil général par le Doyen d'âge.

M. Jacques Berger, Doyen d'âge, salue toutes les personnes présentes et leur souhaite la bienvenue à cette première séance du Conseil général de la nouvelle commune de Prez.

Il salue la présence de M. David Bonny, député et membre du Conseil communal, de Mme Isabelle Staub Barbey, Syndique, des autres membres du Conseil communal et de Mme Anne Toffel, secrétaire de ce soir.

Il félicite tous les membres du Conseil général, représentant les trois villages de Corserey, Noréaz et Prez-vers-Noréaz, pour leur élection.

C'est pour lui un grand honneur de présider cette première séance du Conseil général.

Il résume en quelques mots comment va se dérouler cette séance de constitution.

1. Ouverture de la séance de constitution du Conseil général par le Doyen d'âge : c'est fait.
2. Appel nominal : par la secrétaire.
3. Désignation de quatre scrutateurs pour le bureau provisoire : ceux-ci formeront le bureau provisoire ; ils seront désignés par le Doyen d'âge et n'officieront que ce soir.
4. Choix de mode de convocation : pour les futures séances.
5. Election à la présidence du Conseil général pour la période 2020-2021 : cette élection se déroulera à bulletin secret, majorité à 2 tours (absolue au 1^{er} tour et relative au 2^{ème} tour) s'il y a plusieurs candidats ; elle se déroulera à main levée s'il n'y a qu'une seule candidature.
6. Election à la vice-présidence du Conseil général pour la période 2020-2021 : procédure identique à l'élection à la présidence.
7. Allocution du/de la président/e élu/e.
8. Election des scrutateurs pour la législature

- a) détermination du nombre de scrutateurs et de suppléants
- b) élection des scrutateurs et des suppléants
- 9. Election des membres de la commission financière
 - a) détermination du nombre de membres
 - b) élection des membres de la commission

Pour les points 10 et 11, le Doyen d'âge informe qu'il demandera le report à la prochaine séance ; il en expliquera la raison.

- 10. Election des membres de la commission des naturalisations
 - a) détermination du nombre de membres
 - b) élection des membres de la commission
- 11. Election des membres de la commission d'aménagement nommée par le Conseil général
 - c) détermination du nombre de membres
 - d) élection des membres de la commission
- 12. Informations du Conseil communal

Il demande à toutes les personnes qui prendront la parole, de se lever, de dire leur nom, notamment pour les besoins du procès-verbal.

Il demande si quelqu'un a une remarque à faire concernant la convocation ?
Cela n'étant pas le cas, la séance continue.

2. Appel nominal

M. Jacques Berger passe la parole à Mme Anne Toffel, secrétaire.
28 personnes sont présentes. Le quorum est atteint et la majorité est donc de 15.

3. Désignation de quatre scrutateurs pour le bureau provisoire

M. le Président désigne les personnes suivantes qui fonctionneront ce soir comme scrutateurs :

- Mme Ludivine Besomi Chatagny
- M. Martial Brülhart
- M. Samuel Gendre
- M. Simon Zürcher

Le bureau étant formé, il demande à ces personnes de le rejoindre à la table principale et de s'organiser pour les comptages.

4. Choix de mode de convocation

M. le Président fait la proposition suivante : convocation individuelle 10 jours avant la séance, parution dans la Feuille officielle et mention sur le site de la commune.

La parole est demandée.

M. Guy-Lou Vuarnoz : la convocation sera faite par mail ou par courrier ?

M. le Président : elle sera faite par courrier. Le règlement du Conseil général pourra modifier ce choix si nécessaire.

M. Guy-Lou Vuarnoz : il y a quelques problèmes avec la poste à Corserey. Est-ce possible de recevoir par mail et par courrier ?

M. le Président propose que la convocation se fasse par courrier, par mail, par la Feuille officielle et sur le site internet communal.

M. Christian Guisolan : estime que le délai de 10 jours est trop court.

M. le Président : pour ne pas retarder l'avancée des travaux pour la prochaine séance, le délai sera de 10 jours. Un délai plus important pourra être décidé lors de l'établissement du règlement du Conseil général.

Vote par main levée : celles et ceux qui sont d'accord avec la proposition de convocation, par courrier, par mail, par la Feuille officielle et sur le site internet communal, sont priés de se manifester par main levée, contre-épreuves ? abstentions ?

Total des votants : 28

- Abstentions : 0
- Nombre de oui : 28
- Nombre de non : 0

La proposition est donc acceptée ; M. le Président remercie les membres.

5. Election à la présidence du Conseil général pour la période 2020-2021

M. le Président attend les propositions.

M. Christian Carrel, au nom du groupe de Prez-vers-Noréaz, présente la candidature de Mme Claudine Perroud en faisant une brève présentation de son parcours professionnel et politique. Il demande de faire bon accueil à cette candidature.

Comme il n'y a pas d'autres candidats/tes, M. le Président propose que Mme Claudine Perroud soit élue par acclamations, ce qui est fait.

M. le Président félicite Mme Claudine Perroud pour son élection.

6. Election à la vice-présidence du Conseil général pour la période 2020-2021

M. le Président attend les propositions.

M. François Trotti pour le groupe de Noréaz présente la candidature de M. Claude Friderici en faisant une brève présentation de sa carrière professionnelle et politique.

Comme il n'y a pas d'autres candidats/tes, M. le Président propose que M. Claude Friderici soit élu par acclamations, ce qui est fait.

M. le Président félicite M. Claude Friderici pour son élection.

7. Allocution du/de la président/e élu/e

Madame la Syndique, Monsieur le vice-syndic,

Mesdames les conseillères communales, Mesdames e Messieurs les conseillères et conseillers généraux,

C'est un honneur pour moi d'être élue présidente du premier Conseil général de la commune de PREZ.

Tout d'abord, je vous adresse un chaleureux merci pour votre confiance, et je peux vous affirmer que je mettrai tout en œuvre pour mériter cette confiance, en m'engageant à créer des liens forts entre les conseillères et conseillers généraux, à développer une collaboration harmonieuse avec le Conseil communal et à veiller à ce que notre engagement soit bien au service de notre commune.

Au-delà d'un sentiment de joie et de fierté, la présidence du Conseil général signifie pour moi avant tout un devoir de responsabilité et de dévouement envers la collectivité publique. Nous représentons dorénavant les citoyennes et citoyens de nos trois villages, qui ne pourront plus participer activement aux décisions communales. C'est en étant à leur écoute, en allant à leur rencontre, en leur manifestant de l'intérêt que nous accomplirons notre mission.

Je m'engage à remplir pleinement mon rôle de première citoyenne de la commune en favorisant un climat serein et constructif au sein du Conseil général, qui laisse la place au débat, au respect des opinions exprimées, et à l'acceptation des décisions prises démocratiquement.

Je formule le souhait que durant cette première année de fonctionnement, notre travail en commun se solde par une réussite, au sens exprimé par Henry Ford, cet industriel américain de la première moitié du XXe siècle, qui dit : « Se réunir est un début ; rester ensemble, c'est un progrès, travailler ensemble est la réussite ».

M. le Président remercie Mme Claudine Perroud pour son message.

8. Election des scrutateurs pour la législature

a. détermination du nombre de scrutateurs et de suppléants

M. le Président propose d'élire 4 scrutateurs et 4 suppléants pour former le bureau du Conseil général avec la représentation suivante : 2 pour Prez-vers-Noréaz, 1 pour Noréaz et 1 pour Corserey.

Personne n'a d'objection ou de remarque concernant cette proposition.

Soumis au vote : celles et ceux qui sont d'accord avec la proposition d'élire 4 personnes comme scrutateurs et 4 autres personnes comme suppléants avec la représentation de 2 personnes pour Prez-vers-Noréaz, 1 pour Noréaz et 1 pour Corserey sont priés de se manifester par main levée.

Total des votants : 28

- Abstentions : 0
- Nombre de oui : 28
- Nombre de non : 0

La proposition est acceptée, merci.

b. élection des scrutateurs et des suppléants

M. le Président attend des propositions, 2 pour Prez-vers-Noréaz, 1 pour Noréaz et 1 pour Corserey.

élection des scrutateurs :

M. Pierre Bovet présente pour le cercle de Prez-vers-Noréaz, les candidatures de Mme Céline Chabloz et de M. Christian Carrel.

M. Claude Friderici pour le cercle de Noréaz, présente M. Mattia Bosco, comme candidat.

Mme Ludivine Besomi Chatagny présente Mme Sylvie Schwab, candidate pour le cercle de Corserey.

Comme il y a le même nombre de candidats que de postes, le Président propose d'élire ces 4 personnes par acclamations, ce qui est fait.

M. le Président félicite les scrutateurs élus.

élection des suppléants :

M. René Berset présente les candidats/tes pour le cercle de Prez-vers-Noréaz : Mme Sarah Ducommun et M. Christian Guisolan.

Pour le cercle de Noréaz, M. Claude Friderici propose la candidature de Mme Delphine Mettraux. Mme Sylvie Schwab propose la candidature de M. Guy-Lou Vuarnoz pour le cercle de Corserey.

Comme il y a le même nombre de candidats que de postes, le Président propose d'élire ces 4 personnes par acclamations, ce qui est fait.

M. le Président félicite les scrutateurs suppléants élus.

9. Election des membres de la commission financière

a. détermination du nombre de membres

M. le Président propose d'élire 5 membres à la commission financière avec la représentation suivante : 2 pour Prez-vers-Noréaz, 2 pour Noréaz et 1 pour Corserey mais il propose aussi que la présidence élue ce soir, avec son bureau, puissent, s'ils le veulent proposer lors de la prochaine séance du Conseil général, d'augmenter le nombre de personnes de cette commission, vu que le Conseil général n'est pas encore complet ce soir (il manque encore 2 membres).

Personne ne désire prendre la parole.

Celles et ceux qui sont d'accord d'élire 5 membres à la commission financière avec la possibilité de proposer l'élargissement de cette commission lors d'une prochaine séance, sont priés de se manifester par main levée.

Total des votants : 28

- Abstentions : 0
- Nombre de oui : 28
- Nombre de non : 0

Proposition acceptée, merci du Président.

b. élection des membres de la commission

Au nom du cercle de Prez-vers-Noréaz, M. André Robatel présente les candidatures de M. Pierre-Alain Egger et de M. Thierry Haas.

M. Claude Friderici propose les candidats suivants pour le cercle de Noréaz : M. Olivier Progin et M. Ludovic Paratte.

Pour le cercle de Corserey, Mme Sylvie Schwab propose la candidature de Mme Ludivine Besomi Chatagny.

Chaque proposition de candidats/tes est accompagnée d'une brève présentation de leur parcours.

Comme il y a le même nombre de candidats que de postes, le Président propose d'élire ces 5 personnes par acclamations, ce qui est fait.

M. le Président félicite les membres élus à la commission financière.

Comme indiqué en ouverture de séance, M. le Président propose de reporter à la prochaine séance du Conseil général l'élection des membres de la commission des naturalisations et de la commission d'aménagement pour les raisons suivantes :

- ces 2 points ont été mis au tractanda de cette première séance parce qu'ils figuraient dans la convention de fusion agendés à la première séance,
- le Conseil général n'est pas encore au complet,
- il serait préférable que la présidente élue ce soir ait des discussions informelles avec tous les membres du Conseil général pour déterminer le nombre de personnes et la représentation des différents villages dans ces commissions.

Pour ces motifs, le Président propose le report des points 10 et 11 du présent tractanda, à la prochaine séance de Conseil général.

Personne ne demande la parole.

Celles et ceux qui sont d'accord de reporter les points 10 et 11 à la prochaine séance sont priés de se manifester par main levée.

Total des votants : 28

- Abstentions : 0
- Nombre de oui : 28
- Nombre de non : 0

10. Election des membres de la commission des naturalisations

- a. détermination du nombre de membres
- b. élection des membres de la commission

Point reporté à la prochaine séance selon décision.

11. Election des membres de la commission d'aménagement nommée par le Conseil général

- a. détermination du nombre de membres
- b. élection des membres de la commission

Point reporté à la prochaine séance selon décision.

12. Informations du Conseil communal

M. le Président cède la parole à Mme Isabelle Staub Barbey, Syndique.

Merci Monsieur le doyen de me donner la parole et merci d'avoir si bien présider cette séance constitutive. Je tiens à souligner l'excellente collaboration qu'il y a eu pour sa préparation.

Tout d'abord, au nom du Conseil communal je félicite Mme Claudine Perroud pour sa nomination à la présidence du Conseil général, M. Claude Friderici pour sa nomination à la vice-présidence, les scrutateurs et suppléants. Le bureau est ainsi formé et nous serons amenés à collaborer très prochainement.

Félicitations également aux membres nommés à la commission financière.

En ce début de législature, je tiens à remercier nos anciens collègues des Conseils communaux de Corserey, Noréaz et Prez-vers-Noréaz pour leur temps passé à l'exécutif, pour leur travail et leur engagement qui ont permis la mise en place de cette fusion.

Le nouveau Conseil communal en place depuis 1 mois n'était déjà plus complet à la fin de la première semaine. Des élections complémentaires pour le cercle électoral de Prez-vers-Noréaz ont dû être organisées. Etant donné qu'une seule liste avec 1 candidat a été déposée au secrétariat communal dans le délai légal qui était ce lundi 3 février à midi, j'ai le plaisir de vous annoncer que M. Pierre Bovet a été proclamé élu sans scrutin par le Conseil communal qui s'est réuni ce soir avant la séance constitutive. Il prendra ses fonctions dès qu'il aura été assermenté par le Préfet, une fois passé le délai de recours. Nous pouvons applaudir M. Bovet présent ce soir parmi le Conseil général.

Il est vrai que nous expérimentons tous les cas de figures en matière d'élection et le jeu des chaises vides se poursuit étant donné qu'il faudra remplacer M. Bovet au sein du Conseil général pour le cercle de Prez-vers-Noréaz. Sans viennent ensuite, des élections complémentaires auront donc lieu dans le délai de 8 semaines dès la vacance du siège. La date exacte reste à être confirmée par la Préfecture, nous devons tenir compte des congés de Pâques.

Toutes ces possibilités mises en place en Suisse, permettent et offrent à chaque citoyen actif l'opportunité de participer aux décisions, à la construction des lois, aux dépenses de notre argent etc. Alors oui, nous votons et élisons particulièrement souvent en ce moment, mais c'est une chance de pouvoir s'exprimer dans une démocratie directe en étant des éléments libres de s'engager et de renoncer.

La mise en place de ce Conseil général pour Prez est une bonne chose, nous pourrons compter sur une participation stable et assurée aux séances ce qui représente une bonne assise démocratique. Nous compterons sur vous pour prendre des décisions réfléchies après une prise de connaissance des dossiers que nous nous appliquerons à préparer. Les questions que vous nous soumettrez seront nos fils rouges et je suis persuadée que vos interventions seront riches en bonnes idées que nous prendrons en considération, dans la mesure du possible et du calendrier chargé de cette année.

En effet, il sera souhaitable de planifier et d'organiser rapidement d'autres séances de Conseil général. Il vous appartient de nommer es membres de la commission de naturalisation et de la commission d'aménagement.

Le Conseil communal désire mettre en place d'autres commissions et vous propose d'intégrer :

*Une **commission de l'énergie et du développement durable** que nous aimerions composée de 5 membres du Conseil général et 2 membres du Conseil communal .*

*Une **commission locale des constructions et du feu** d'un minimum de 5 membres, ouverte aux membres du Conseil général et aux citoyens en plus de 2 membres du Conseil communal.*

*Une **commission des affaires culturelles et sportives** d'un minimum de 5 membres, ouverte aux membres du Conseil général et aux citoyens en plus de 2 membres du Conseil communal.*

*Pour la réflexion et la rédaction d'un bulletin d'informations communales, nous aimerions nommer une **commission d'information**, ouverte aux membres du Conseil général et aux citoyens ainsi qu'un membre du Conseil communal.*

Un tout ménage sera distribué aux citoyens à la suite de cette séance de constitution ; il comprendra des informations générales utiles à tous, la composition du Conseil communal, du Conseil général et de la commission financière ainsi qu'une présentation des commissions avec un appel à candidats.

Le Conseil général a bien sûr en tout temps la possibilité de constituer des commissions ou groupes de travail, par exemple pour l'élaboration de votre règlement du Conseil général qui sera une de vos priorités cette année.

Pour le déroulement de l'année, je vous rappelle qu'avant la fin mars, vous devrez approuver le budget 2020 et qu'avant la fin mai, vous devrez vous pencher sur les comptes 2019 des anciennes communes. Ceux-ci seront soumis aux anciennes commissions financières.

*Le Conseil communal vous soumettra dès que possible le règlement du personnel et le règlement des émoluments pour l'aménagement du territoire et les constructions. Cette année vous devrez aussi vous prononcer sur un règlement des finances voulu par la mise en place du plan comptable MCH2 que toutes les communes doivent appliquer en 2021.
Cet automne vous sera présenté le budget 2021.*

Comme vous vous en rendez certainement compte l'année de cette courte législature sera chargée mais constructive et dynamique. Rappelons-nous toujours que nos actions à tous poursuivent un objectif commun, celui de servir l'intérêt public et garantir une qualité de vie dans nos villages.

Comme informations communales je peux encore vous dire que nous avons engagé Mme Angélique Savary à 100% pour un CDD d'un an, afin de parer aux tâches engendrées par la mise en commun des 3 administrations et l'absence d'une secrétaire communale pour raison de maladie. Dans l'urgence, nous nous sommes adressés à l'ORP et avons eu la chance de trouver une employée formée dans une administration communale, ayant obtenu son CFC en 2018. La commune de Prez a aussi formalisé l'engagement de l'architecte Mme Magali Raboud, pour s'occuper de la gestion technique des dossiers de constructions à 40% fixe. Elle travaillait déjà pour la commune de Corserey et était aussi mandatée par Noréaz et Prez-vers-Noréaz pour la gestion de certains dossiers. Son engagement permettra aussi de rattraper certains retards.

Pour la petite histoire et avant de conclure nous pouvons féliciter Mme Aleksandra Bjedov qui a mis au monde le 1^{er} janvier, le premier bébé de la commune de Prez.

Merci à Mme Anne Toffel pour le secrétariat et la prise du procès-verbal et merci à tous de votre participation. Le Conseil communal vous souhaite de trouver beaucoup de plaisir dans vos fonctions au sein du législatif et se réjouit de partager avec vous la construction de Prez.

M. le Président remercie Mme la Syndique pour ses propos.

Est-ce que quelqu'un désire s'exprimer au niveau du conseil communal ou du conseil général ?

M. Pierre Bovet a appris ce soir qu'il a été proclamé élu conseiller communal, par le Conseil communal. Il dit avoir été très surpris de la rapide vacance au sein du Conseil communal. Après 14 ans passés au sein du Conseil communal de Prez-vers-Noréaz, il a décidé de se porter candidat. Son parcours à travers le village de Prez-vers-Noréaz pour récolter des signatures pour le dépôt de sa liste, a été très enrichissant. On dit que les gens bloquent sur des questions financières et d'impôts lors d'une fusion mais il a, à aucun moment, entendu parlé d'argent. Le souci des personnes qu'il a rencontrées avaient divers sujets : la fermeture de La Poste, les transports publics, les transports scolaires, la qualité de vie, etc... et il tenait à le relever.

Plus personne ne demandant la parole, M. le Président, avant de clore cette séance, a encore deux petites choses à dire :

- il remet à Mme Claudine Perroud, élue Présidente, une petite clochette.
- en tant que doyen d'âge, il propose que tout le monde se tutoie en dehors des séances, y compris le Conseil communal s'il le désire.

En conclusion, il remercie les scrutateurs de ce soir et Mme Anne Toffel, secrétaire, également de ce soir !

Il souhaite à chacune et chacun, une bonne rentrée et déclare close, cette première séance du Conseil général de la commune de Prez.

Il est 20h40.

Au nom du Conseil général

La secrétaire

A blue ink signature, appearing to be 'Anne Toffel', written in a cursive style.

Anne Toffel

Le Président

A blue ink signature, appearing to be 'Jacques Berger', written in a cursive style.

Jacques Berger